



Accompagnement des bénéficiaires du RSA

Informations Générales

Le Dispositif RSA c'est :

- des droits : allocation, droits annexes
- un engagement à participer à des actions d'insertion matérialisé par le contrat d'engagements réciproques

Le RSA vous garantit des droits :

- couverture maladie de base (CMU)
- couverture complémentaire maladie (CMUC)
- aides facultatives en fonction de votre situation
- accès à des actions d'insertion sociale et ou professionnelle

L'allocation RSA

Elle complète vos ressources jusqu'à un minimum garanti prévu par la loi. C'est une allocation différentielle dont le montant est calculé selon :

- vos ressources
- le nombre de personnes à charge
- votre situation en matière de logement : si vous êtes hébergé gratuitement, votre rSa est diminué, si vous payez un loyer, votre rSa est diminué mais vous touchez en plus une allocation logement (AL ou APL) au taux maximum.

Tous les 3 mois, la CAF ou MSA vous enverra une Déclaration Trimestrielle de Ressources (DTR) pour recalculer le montant de votre RSA. Il est très important de bien la compléter et de la renvoyer rapidement. Elle est obligatoire pour pouvoir continuer à percevoir le RSA. Cette déclaration peut être contrôlée par la CAF ou la MSA à tout moment.

Informations Pratiques

La demande de RSA est instruite par les services de la CAF, de la MSA et du Conseil Général.



Par convention avec le Conseil Général de la Charente-Maritime, le CCAS de Saintes s'est engagé à assurer un accompagnement social auprès des bénéficiaires du RSA.

Ce sont les services du Conseil Général qui désigne un référent social et oriente les personnes vers le CCAS.

Accompagnement social RSA

Le RSA c'est également l'insertion. En fonction de votre situation, vous pouvez être accompagné pour vos projets, par exemple :

- accéder à une formation
- obtenir, maintenir ou rénover un logement
- améliorer votre état de santé
- trouver un emploi
- participer à la vie associative

Ces projets constituent votre Contrat d'Engagements Réciproques.

Le référent RSA est chargé de vous aider à établir vos projets et remplir votre contrat. Ce contrat est signé entre vous et le Délégué Territorial du Conseil Général. Pour renouveler votre contrat et éviter une radiation, contactez votre référent un mois avant la date d'échéance.



Accompagnement des Gens du Voyage

Cette action est conventionnée par le Conseil Départemental 17 et la Communauté d'agglomération de Saintes

Objectifs de l'action

Évaluer les besoins des bénéficiaires et leur apporter des réponses adaptées en lien avec les partenaires locaux :

Accès aux droits communs et à la culture

Médiation avec le voisinage et l'environnement social

Insertion par un accompagnement dans la recherche d'emploi et de formation

Scolarité

Accompagnement lié à l'habitat et aux projets de sédentarisation

Accompagnement vers la santé

Accompagnement dans les démarches administratives

Quartier de la Grande Charbonnière

La Mairie de Saintes a décidé la réalisation de 9 terrains familiaux route de Varzay, lieu-dit la grande Charbonnière.

La réalisation de ces terrains familiaux vise une meilleure intégration des gens du voyage dans la commune, et un aménagement des terrains existants suivant les normes de l'urbanisme. Ils accueillent des familles issues de la communauté des gens du voyage depuis 2014.

Le CCAS assure l'accompagnement social de ces familles.